

209, rue Nationale 59 000 Lille
03 20 06 77 41 s3lil@snes.edu
www.lille.snes.edu

LE SNES, C'EST VOUS !

AU SOMMAIRE

Mutations :

attention, tout change !
Réunions SNES p 2

Rapport Thélot

Qu'en pensez-vous ? p 3

Vous avez déjà eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer les militants du SNES depuis la rentrée : dans vos établissements de stage, lors de distributions de guides à la rentrée (guide du stagiaire IUFM, à réclamer à l'adresse ci-dessus si vous ne l'avez pas encore), permanences dans les centres de Lille, Villeneuve d'Ascq, Douai et Arras ou au s3 de Lille (siège du SNES académique).

Ces premiers contacts ont permis de répondre à des questions d'ordre pratique : montant du salaire et possibilité d'obtenir une avance, reclassement pour les anciens Mi-Se, contractuels, et déjà l'angoissante perspective des mutations.

Dans ce but d'être mieux informé, mieux défendu, vous vous êtes peut-être déjà syndiqué ; peut-être hésitez vous encore. Vous découvrirez rapidement, notamment à l'occasion du débat sur la future loi d'orientation et suite à la publication du rapport Thélot, que si **le SNES est le syndicat le plus représentatif de la profession** (plus de 50 % des voix lors des élections professionnelles et plus d'un tiers des stagiaires syndiqués) et qu'il dispose à ce titre de la grande majorité des sièges dans les instances paritaires consultées pour la gestion des carrières (notation, avancement...et mutations !), il est surtout un **syndicat qui se veut un syndicat de propositions, à l'écoute de ses syndiqués, de leurs attentes, tant corporatives que pédagogiques.**

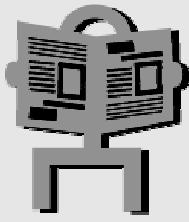
Vous qui êtes PLC2, vous êtes également concernés par ce travail de réflexion : d'abord dans votre établissement, mais aussi à l'IUFM. Les critiques, les inquiétudes, les propositions des stagiaires des années précédentes ont permis des améliorations de la formation initiale par nos interventions auprès de la direction de l'IUFM, mais il reste encore beaucoup à faire ! Comment ?

- En rencontrant les militants SNES pour discuter de votre formation
- En participant aux **réunions organisées par le SNES** dans les centres IUFM de Lille, Douai, Villeneuve d'Ascq et Arras.
- En votant et en faisant voter pour le SNES-FSU lors des **élections du jeudi 18 novembre**

Karine Boulonne

Permanences SNES dans les centres IUFM

Centres	Jour et horaires	Contact	Remarque
Arras (galerie F)	Mardi 12 h à 13 h 15 Jeudi 12 h à 13 h 30 Vendredi ponctuellement	Karine Boulonne	La présence dans les centres le jeudi se fera uniquement les jours de FGP
Douai (cafétéria)	Mardi (CPE) ponctuellement Mercredi 12 h à 13 h 30 Jeudi vers 12 h	Joëlle Maati Karine Boulonne Mickaël Bilaey	
Lille	Mardi voir panneau SNES Jeudi	Eric Delangue Nicole Courselle	
Villeneuve d'Ascq (cafétéria)	Lundi de 12 h à 13 h Mercredi vers 12 h 30	Noëlle Célérier Karim Ayad	



Thélot : Morceaux choisis pour lancer le débat

La commission Thélot, chargée de mener la réflexion préalable à l'élaboration de la loi d'orientation qui doit remplacer celle de 1989 (une « loi d'orientation » est une loi qui définit le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les textes d'application à venir) **a remis son rapport au gouvernement le mardi 12 octobre**. Le ministre fera ensuite des propositions en se fondant en partie sur ce travail, puis commenceront des concertations...Le projet de loi d'orientation sera présenté en conseil des ministres courant décembre, le vote de la loi est prévu pour le printemps 2005, pour application à la rentrée 2006. **Il est donc urgent pour les personnels de se saisir de la question !**

Principaux thèmes contenus dans le rapport Thélot :

- La maîtrise d'un socle commun fondamental des savoirs, des compétences et des comportements qui devra être maîtrisé par l'élève pour accéder au lycée et pour pouvoir prendre des options. Il est proposé pour les élèves qui ne maîtriseraient pas ce socle, une aide à l'insertion à l'issue de la 3^{ème}...
- Mise en place d'un empilement de structures (conseil de la communauté éducative, conseil pédagogique) et de hiérarchies intermédiaires (direction de la vie éducative, directeur des études), renforcement du pouvoir des chefs d'établissement, autonomie accrue des établissements pour les programmes, les horaires...
- Redéfinition des missions des personnels : allongement du service des enseignants, intégration des CPE à l'équipe de direction...

Formation et IUFM

p 112 « Le recrutement des PE et des PLC resterait au niveau de la licence. (...) les diverses licences devraient être sans doute plus larges qu'actuellement, pour **éviter chez les étudiants une spécialisation excessive et favoriser au contraire une certaine polyvalence**. (...) D'autre part, les universités devraient, plus systématiquement, proposer des modules pré-professionnels au cours des trois années qui mènent à la licence : stages d'observation et/ou de pratique accompagnée, éléments de didactique et d'épistémologie. (...). Un concours permettrait, après avoir satisfait à des épreuves écrites académiques et un entretien d'aptitudes et de motivation, d'accéder, en qualité de professeur stagiaire, à une formation professionnelle d'une durée de deux années rémunérées [**p 115 : stage de 12 h / semaine + stage de pratique accompagnée, les stagiaires exercent pendant une semaine dans les différents niveaux ou types d'établissements (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels)**].

Les candidats admis seraient affectés dans l'IUFM d'une académie en fonction de leurs choix régulés par le nombre de places offertes par les besoins de l'académie et de leur classement. (...) **La première affectation conditionne le lieu de formation (académie) et celui des premières années d'exercice (trois par exemple)**.

Après deux années de formation professionnelle évaluées par l'IUFM et l'institution, la titularisation est prononcée après l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle.

Cet examen, devant un jury, porte sur :

- l'enseignement de la discipline du concours initial ;
- un entretien avec le jury sur les dimensions transversales et éthiques du métier (connaissance du système éducatif, déontologie et aptitude du candidat aux diverses facettes du métier d'enseignant) ;
- **l'enseignement d'une discipline complémentaire**, au choix du candidat.

...Et après

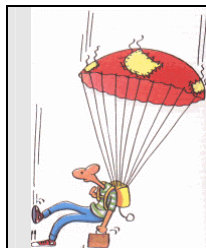
p 109 « La commission suggère une certaine polyvalence pour les PLC, lorsqu'ils enseignent en collège (...) pour permettre des interventions dans les années élémentaires »

p 110 « un **allongement du temps de présence des enseignants du second degré** dans les établissements, par exemple de quatre à huit heures par semaine, à prendre en compte dans leur rémunération ; parce qu'elle transforme la définition du service des enseignants, tout en s'inscrivant dans le prolongement de pratiques existantes mais disséminées, **cette proposition s'appliquerait à tous les jeunes recrutés** et serait proposée au choix des autres PLC. La définition précise de la distribution de ce temps de présence complémentaire s'inscrirait dans le contexte du contrat d'établissement »

p 93 « La fonction de CPE pourrait constituer pour les professeurs une diversification de carrière possible »

Et les conditions d'exercice du métier ? La question des effectifs est éludée dans le rapport Thélot : une étude récente publiée dans le Monde démontre pourtant les incidences que provoquent les variations de la taille d'une classe ! **La réussite de tous les élèves passe par une baisse sensible des effectifs**. La question des moyens n'est abordée que pour renforcer les inégalités entre établissements (les marges de manœuvre budgétaires permettront à certains de miser sur les activités culturelles, à d'autres de ... payer la cantine aux élèves en difficulté !)

Le SNES réaffirme la nécessité d'engager une nouvelle étape de **revalorisation** de nos métiers, **le maintien du pouvoir d'achat et donc son rattrapage (perte d'un mois ½ de pouvoir d'achat depuis 2000 !)**... L'attractivité des carrières doit être relancée : pour les néo-titulaires notamment, indemnité de première installation, allègement de service, prime d'équipement, politique d'aide sociale et au logement, reclassement.



MUTATIONS 2005

Attention, nombreux changements ! Notamment, la saisie des vœux inter (entre le 26/11 et le 10/12), ainsi que la date d'appréciation des situations familiales, qui serait pour le mouvement 2005 exclusivement, le 10 décembre 2004 (1^{er} septembre à compter de l'année prochaine). Arbitraire le plus total pour le mouvement intra (saisie en mars – avril)

Afin de vous aider à vous repérer dans un mouvement auquel vous êtes obligés de participer, le SNES vous invite à des réunions d'information dans les centres IUFM :

Mardi 9 novembre de 12 h à 13 h 30 : IUFM Douai
Mercredi 10 novembre à 16 h 30 : IUFM Douai
Vendredi 12 novembre de 12 h à 13 h 30 : IUFM Arras
Lundi 15 novembre à 16 h 30 : IUFM Villeneuve d'Ascq
Mardi 16 novembre à 16 h 30 : IUFM Arras
Mardi 16 novembre à 17 h : IUFM Lille
Mercredi 17 novembre à 16 h 30 : IUFM Arras

✂-----

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR LE BULLETIN SNES MUTATIONS DESTINE AUX PLC2 ?

L'envoi est automatique pour les syndiqués. Si vous ne l'êtes pas encore, vous pourrez le recevoir en nous communiquant vos coordonnées ! **seuls les syndiqués bénéficieront de services spécifiques que nous leur proposerons (envoi des barres de l'an dernier, calcul du barème, fiche de vœux, suivi et réponse personnalisée aux deux mouvements)**

Nom :Prénom :

Adresse :

Téléphone :

e-mail (écrire très lisiblement) :

Etablissement de stage :

Bon à renvoyer au SNES –Secteur IUFM, 209 rue Nationale, 59 000 Lille ou par mail s3lil@sn.es.edu ou karineboulonne@wanadoo.fr

LISTE D'UNION FSU (SNES - SNEP)



"Pour de véritables centres universitaires de formation des maîtres."

Après plusieurs années d'attaques sans précédents (décentralisation, retraites, suppressions de postes), la légère augmentation du nombre de **postes aux concours 2005**, annoncée en octobre (www.edm.snes.edu), pourrait presque passer pour une bonne nouvelle si elle n'était qu'apparente : les 14 000 postes ne compensent pas les 18 000 départs en retraite, ne permettent pas d'améliorer les conditions d'enseignement. Certaines disciplines technologiques disparaissent complètement.

Le gouvernement ne s'attaque pas qu'aux moyens. Au printemps, une nouvelle loi d'orientation pour l'école sera votée, s'appuyant sur le rapport Thélot remis le 12 octobre au premier ministre. Ce rapport est un **renoncement à toute ambition de démocratisation**, il se satisfait d'un « socle commun », consistant en lire, écrire, compter, se servir d'un ordinateur, alors que notre pays sera obligé d'importer des diplômés du supérieur d'ici quelques années si rien n'est fait !

A cela s'ajoute l'**inacceptable remise en question du système des mutations**, sans aucune concertation. Le SNES était bien seul à s'opposer à la déconcentration du mouvement en 1999 qui oblige depuis à muter en aveugle et renforce la flexibilité des enseignants. Jusqu'à présent, les barèmes assuraient cependant encore une relative équité entre collègues, permettaient d'élaborer une stratégie. Les nouvelles modalités, applicables dès cette année, augmentent le pouvoir de l'administration sur les personnels. C'est donc le règne de l'arbitraire, le recteur pouvant décider de nommer qui il veut, où il veut. Ce système vous sera particulièrement défavorable, vous qui n'êtes pas encore connus !

Avec les syndicats de la FSU, défendez d'autres choix :

- **une école aux objectifs ambitieux, loin de correspondre au SMIC culturel défendu dans le rapport Thélot**
- **une formation initiale répondant aux besoins disciplinaires et pédagogiques pour faire des stagiaires des professionnels qualifiés et formés aux réalités du métier**
 - le retour à un mouvement national de mutations, équitable, permettant de faire correspondre sa vie professionnelle et sa vie personnelle
- **des moyens pour créer des postes de titulaires et améliorer les conditions d'enseignement**
- **le rétablissement des horaires disciplinaires diminués au profit de projets interdisciplinaires**

La qualité de l'école, du service public est en jeu !

Nos demandes pour la première année

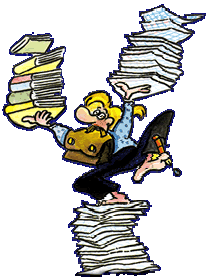
- ▶ Nous réclamons une augmentation conséquente des postes ouverts aux concours et l'arrêt immédiat du recrutement de précaires (contractuels, vacataires, emplois-jeunes...).
- ▶ Les concours doivent rester nationaux et ouverts à tous les étudiants, sans discrimination au moment de l'affectation en deuxième année. Tous les postes doivent être pourvus. Une liste complémentaire doit compenser les doubles admissions.
- ▶ Le rétablissement d'un véritable pré-recrutement. Dans l'immédiat, le rétablissement des allocations dès la 2^{ème} année de DEUG et l'augmentation des bourses universitaires.
- ▶ L'amélioration des conditions de préparation aux concours (remboursement des frais pour les déplacements obligatoires, locaux mieux adaptés), l'aménagement des préparations pour les étudiants salariés.
- ▶ Le traitement à égalité de l'EPS et des autres disciplines, dans les concours de recrutement de professeurs des écoles.

Nos demandes pour la deuxième année

- ▶ Nous demandons le respect des stagiaires, acteurs responsables de leur formation. L'accroissement des contrôles, la multiplication des tâches n'est pas une bonne réponse au manque d'intérêt de certains modules.
- ▶ Nous demandons la mise en place d'une instance de concertation disciplinaire pour formuler des remarques susceptibles d'améliorer le déroulement de la formation, ainsi que des rencontres fréquentes inter-disciplines.
- ▶ Il faut arrêter d'utiliser les stagiaires IUFM et en situation comme moyens d'enseignement : le stage en responsabilité doit être effectué dans une des classes du maître de stage, ce qui permettrait d'améliorer l'affectation des stagiaires et faciliterait les échanges avec le tuteur.
- ▶ Nous refusons toute tentative d'imposition d'une pédagogie officielle, normative, et la volonté d'imposer une "culture commune" inadaptée aux réalités des métiers des enseignants. La F.G.P notamment ne donne pas satisfaction et doit être améliorée.
- ▶ Les stagiaires doivent pouvoir bénéficier d'un aménagement de la formation, clairement défini en début d'année, pour préparer diplômes et agrégation.
- ▶ Les stagiaires devant subir une inspection de contrôle à l'issue du 1er jury de titularisation doivent pouvoir consulter leur dossier d'évaluation avant cette inspection. En cas d'échec, nous demandons le droit automatique au renouvellement de stage.
- ▶ Nous réclamons la présence des représentants des stagiaires lors de la réunion du jury d'évaluation
- ▶ Des traitements réguliers doivent être versés dès la rentrée scolaire, ainsi que des indemnités compensant les frais de déplacement réellement engagés, et versées mensuellement par l'I.U.F.M., le rétablissement de l'intégralité de l'I.S.O.E., une aide au logement pour les stagiaires.
- ▶ Nous réclamons une réelle continuité d'affectation entre la 1ère et la 2ème année de stage par l'amélioration des éléments de barème, ainsi que la mise en place d'une commission d'affectation avec présence d'élus du personnel.

Après la titularisation

- ▶ Une première année en service allégé (mi-temps).
- ▶ Le rétablissement et la généralisation de l'indemnité de première affectation (2027 euros pendant 3 ans)
- ▶ Une première nomination qui respecte la qualification et la formation reçue à l'I.U.F.M. Pour cela, il faut implanter des postes fixes dans les établissements et réduire le nombre des heures supplémentaires.
- ▶ Le rétablissement d'un mouvement national qui seul garantit l'équité et le respect du service public.



VOTEZ POUR LES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LA F.S.U.

S.N.E.S et S.N.E.P.

Clothilde DOZIER - PLC2 Lettres modernes
Cécilia VUYLSTEKER - ROBACHE - PLC1 Anglais

